

ESCLAVAGE EN MAURITANIE

l'arbre qui cache les enjeux des droits humains

©Tous droits réservés

Titre du livre: Esclavage en Mauritanie: *l'arbre qui cache les vrais enjeux des droits humains*

Auteur: Maître Ahmed Salem Bouhoubeyni *Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)*

Depôt légal : **2484/2022**

ISBN : **978-2-37700-340-2**

Éditeur:

JOUSSOUR ABDEL AZIZ

Avenue Boudah Al Bousseiri, immeuble

El Mamy – Nouakchott

Tél : +222 36 30 89 39

E-mail : ahme65delmeki@yahoo.fr

2022

ESCLAVAGE en MAURITANIE

l'arbre qui cache les enjeux des droits humains

PAR

Maître Ahmed Salem Bouhoubeyni

Président de la Commission Nationale des Droits de L'Homme (CNDH)



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Introduction

Je suis président de la commission nationale des droits de l'homme (CNDH) et à ce titre, je déploie depuis plus de trois ans maintenant toute mon énergie et tous mes efforts pour lutter contre les diverses violations des droits de l'homme dans mon pays et promouvoir à tous les niveaux ces droits sans lesquels, je suis convaincu, il n'est pas d'épanouissement social possible, ni paix, ni stabilité, ni développement économique.

Ce livre n'est pas une publication officielle de la CNDH, ce n'est pas un avis juridique comme nous pouvons en donner régulièrement sur des sujets relatifs à la défense des droits humains. C'est un écrit personnel mais traversé par mon expérience à la tête de la CNDH depuis trois ans.

C'est un cri du cœur trempé dans une sorte de sentiment de révolte. Cri du cœur parce que le président de la CNDH que je suis souhaiterais que tous les acteurs nationaux et internationaux prennent enfin la mesure de la nécessité de faire avancer la cause des droits de l'homme en Mauritanie.

Sentiment de révolte parce que mon action ainsi que

celle des vrais défenseurs des droits de l'homme, est constamment entravée par l'éternel recommencement du débat autour de l'esclavage en Mauritanie.

En dépit de son éradication quasi effective, cette pratique suscite en effet encore de vives controverses et s'accapare tout le champ de l'enjeu crucial de défense des droits humains. En effet, la Mauritanie fait face, malheureusement, par intervalles réguliers, à ce qui s'apparente à des campagnes de désinformation menées par des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales, destinées à présenter le pays comme bastion ultime de l'esclavage, lieu où perdure ce phénomène dans ses formes les plus odieuses et les plus sensationnelles.

Diffusées à une grande échelle, les données et allégations de ces ONG ont dépassé tout entendement. Rappelons ce qu'affirmait tout récemment l'un des acteurs les plus virulents de cette campagne : « 20 % de la population du pays est encore soumise à l'esclavage, les maîtres exercent sur les esclaves tous les attributs du droit de propriété : vente, donation, en usent et en abusent à volonté : violences physiques et morales et notamment les agressions sexuelles à l'encontre des

femmes et des filles esclaves, leur mise à disposition des visiteurs et des étrangers aux fins de satisfaction de leurs désirs, tous leurs désirs, etc.... ».

Ces allégations rapportées de l'intérieur comme de l'extérieur ont terni l'image du pays et ont causé un préjudice à son peuple. Notamment en présentant cette violation absolue des droits humains qu'est l'esclavage comme étant la seule qu'il vaille de combattre. Pourtant, dans mon activité quotidienne, je suis au plus près des citoyens mauritaniens qui font face aux violations des droits de l'homme et c'est autre chose que je vois.

Ce que je vois, c'est certaines formes d'exploitation se maintenir, ce que je vois c'est un droit à l'éducation qui n'est pas toujours respecté, des droits économiques sociaux et culturels limités, et je vois donc une multiplicité de chantiers qu'il s'agit absolument de faire avancer. Loin du vacarme des médias, il y a la réalité d'une souffrance profonde de certains de nos concitoyens qui ne rêvent que d'une chose : c'est qu'on leur garantisse leurs droits les plus élémentaires.

Au milieu de ce flot de problèmes réels, palpables, apparaît de temps en temps dans les médias, transmis

par des ONG, un cas d'esclavage qui dès lors prend toute la lumière. Et qui bien plus tard se révélera souvent être un faux. Mais le mal sera fait. Toute l'énergie déployée, toute l'attention portée, n'aura servi finalement qu'à occulter les problématiques réelles. Passé le spectacle de la mise en scène d'un cas d'esclavage, aucun média ne viendra s'intéresser aux coulisses. Coulisses qui révéleront tout l'écart entre le spectacle et le monde réel, bien plus complexe, plus nuancé.

De nombreux médias internationaux auront tout de même repris en cœur et sans nuances cet énième cas horrible d'esclavage en Mauritanie. C'est comme si pour beaucoup, dans un réflexe inconscient, la Mauritanie ne pouvait plus être associée qu'à l'esclavage. La psychologie évoque ce mécanisme sous le nom de « biais de confirmation » ; c'est à dire cette tendance à chercher dans le réel ce qui confirme nos *a priori*. C'est le même trait psychologique qui touche par exemple les personnes racistes. Une personne par exemple bêtement convaincue que « les gitans sont des voleurs » ne fera de connexions mentales que lorsque les médias évoqueront le cas d'un gitan voleur de voitures ou de poules, mais son cerveau ne traitera en aucune façon

l'information évoquant un gitan musicien, écrivain, médecin, ou engagé dans l'humanitaire. Ce biais cognitif touche tous les humains. Et certains médias le renforcent en allant dans le sens des croyances de leurs lecteurs ou spectateurs.

Et justement, se nourrir des caricatures, des *a priori*, c'est malheureusement ce que certaines ONG ont pu faire depuis quelques années en instrumentalisant la caricature d'une « Mauritanie esclavagiste » alors que l'esclavage est heureusement devenu une question marginale par rapport aux vrais enjeux des droits de l'homme en Mauritanie ! Entendons-nous bien, l'esclavage est une horreur absolue et il faut lutter contre toutes ses formes mais à l'évidence, le phénomène est si marginal que ce que nous condamnons c'est qu'il devienne l'arbre qui cache la forêt des enjeux des droits humains dans notre pays ! Mais ces ONG ne sont pas seules responsables. Par le passé, de nombreux dirigeants ont trouvé dans l'instrumentalisation du militantisme anti-esclavagiste le moyen de diviser les forces politiques et d'empêcher l'attention sur les problématiques sociales les plus graves et la mauvaise gestion des affaires publiques.

Certains continuent aujourd'hui à poursuivre cette entreprise d'exploitation en se présentant comme opposition "droit de l'hommiste". Comme s'ils insinuaient par là qu'il y aurait une opposition indifférente ou pire, favorable aux violations des droits de l'homme.

Encore une fois, il est tout de même bien normal que l'esclavage suscite autant de réactions étant donné son caractère particulièrement attentatoire à la dignité humaine, au même titre que la torture. Fort heureusement, c'est pour ça qu'il fait l'objet d'une prohibition relativement ancienne et d'une grande fermeté. Énoncée dans la convention de Genève relative à l'esclavage du 25 septembre 1926, la prohibition absolue de l'esclavage, quelles que soient les circonstances, est reprise dans l'ensemble des déclarations et conventions protectrices des droits de l'homme. Au sein des États, l'abolition sera progressive.

Sous l'impulsion du mouvement observé à l'échelle mondiale, la Mauritanie a intensifié, aux cours des dernières décennies, les initiatives visant à signer, à adhérer et à ratifier les instruments juridiques internationaux et régionaux tendant à la promotion et à

la protection des droits humains et des libertés fondamentales. Plusieurs mesures de nature constitutionnelle, législative et réglementaire ont été adoptées par les pouvoirs publics au titre des réformes tendant à mettre en adéquation notre droit positif interne avec les stipulations des instruments juridiques internationaux auxquels le pays a souscrit.

Malheureusement, la prolifération de fausses informations autour du phénomène de l'esclavage, a estompé sur cette question la frontière entre la réalité et la fiction, et a ébranlé la confiance du public dans les sources fiables d'information. À ce titre, ces fausses informations risquent de fragiliser l'un des piliers de la démocratie, à savoir la capacité des citoyens à accéder à des informations vérifiées auxquelles ils peuvent se fier pour participer activement, de façon éclairée, au débat public et par-delà ce dernier, au processus de gouvernance.

C'est donc encore une fois pour permettre le dépassement de cette focalisation sur la question de l'esclavage en Mauritanie ou du moins permettre le dépassement de la question dans sa forme la plus caricaturale et inopérante que j'ai décidé d'écrire ce

petit ouvrage. Tout cela avec pour objectif de contribuer à ce qu'on puisse enfin tourner la page, qu'on puisse enfin se concentrer sur les véritables enjeux des droits de l'homme, des enjeux auxquels j'ai été confronté au quotidien en tant que président de la CNDH depuis trois ans. Et c'est en avançant sur ces différents chantiers des droits humains, que nous pourrons favoriser la stabilité, la sécurité et le développement économique de notre pays, mais aussi dans toute la sous-région.



La Mauritanie victime d'une désinformation à l'échelle planétaire

Fermement proscrite par une abondante législation interne, la sujétion des vies humaine demeure, en Mauritanie, une question ouverte, actuelle et sensible.

Cloué au pilori par de récurrentes et vigoureuses campagnes associant des ONG locales, des organisations internationales de défense des droits de l'homme et des médias internationaux, le pays est donc perçu par d'importantes franges de l'opinion publique internationale, comme le terreau où sévit et prospère l'esclavage sous ses formes les plus abominables.

Malheureusement, la perception générale qu'inspire à l'étranger l'évocation de la Mauritanie est celle d'un pays en marge de l'histoire, territoire où se trouve encore une abondante population réduite à l'esclavage. Pour s'en rendre compte, il suffit de taper « Mauritanie » sur un moteur de recherches, quel qu'il soit, et l'association entre Mauritanie et esclavage paraît immédiatement. On sait que les algorithmes s'appuient sur des recherches précédentes pour faire des

propositions, mais en procédant de la sorte, ils renforcent les « associations » d'idées les plus courantes et parfois les moins nuancées. Ainsi, de même que l'Iran est le pays des mollahs, le Mexique celui des gangs, la France est la patrie des fromages, la Mauritanie se réduirait donc à ce lieu où l'esclavage prospère.

Les affirmations, les données, les chiffres les plus fous, les témoignages les plus improbables sont distillés, à longueur d'articles et d'interviews pour confirmer ce lien. Les exemples sont légion.

Invité lors d'une édition du journal Afrique diffusée par TV5 Monde, Katia Roux, chargée de plaider au sein de l'organisation humanitaire "Amnesty international -France", fait état de l'esclavage en Mauritanie en ces termes : *"l'esclavage est un crime contre l'humanité une tâche à notre histoire à tous, il a déchiré des familles, déplacé des familles entières pourtant ne nous y trompons pas l'esclavage est encore d'actualité dans certaines parties du monde c'est le cas en Mauritanie où, si officiellement il a été aboli en 1981, on compte encore plusieurs milliers d'esclaves et au lieu de lutter contre cette pratique inhumaine, le gouvernement n'a qu'une seule obsession cacher cette*

terrible réalité, faire taire toutes les voies qui s'y opposent".

Abondant dans le même sens lors d'une sortie médiatique, Jean-Marc Pelenc, est lui bien plus incisif : *"L'esclavage est parfaitement organisé en Mauritanie, il s'agit, en fait, d'un esclavage d'État, d'un racisme d'État, tout le monde s'en émeut, le corps diplomatique est informé, quantité de livres ont été publiés sur le sujet mais il n'y a pas d'action, personne n'a le courage de taper du poing sur la table. "De plus, (insiste-il) les lois l'incriminant et réprimant ne sont absolument pas appliquées parce qu'elles ont été votées sous la pression internationale elles ne sont là que pour assurer à la Mauritanie une certaine couverture diplomatique".*

Relayant des manifestations organisées en 2015 par des militants anti-esclavagistes, l'Agence France-Presse (AFP), soutenait, sans réserve aucune qu' *"au moins 90 000 personnes vivent encore et toujours en état d'esclavage dans ce pays d'Afrique de l'Ouest. "*

Ce chiffre est précisément celui soutenu dans le rapport sur l'indice mondial de l'esclavage « Global Slavery Index » publié par Walk Free Foundation, document suivant lequel 90 000 personnes vivaient en

état d'esclavage moderne en Mauritanie en 2018, soit 2,4 % de la population tandis que 62 % étaient vulnérables vis-à-vis de ce type d'esclavage.

Dans sa parution du 27 mars 2018, le quotidien français « Libération » publiait un article de François Patuel, chercheur pour l'Afrique de l'Ouest à Amnesty international, dans lequel il affirmait en substance qu'il y a encore des milliers de personnes qui vivent en esclavage en Mauritanie et les estimations varient de quelques milliers à 43 000 esclaves soit 1 % de la population et que ce pays est l'un des derniers au monde où l'esclavage est encore un phénomène de masse.

Sous le titre accrocheur "*la Mauritanie, palme d'or de l'esclavagisme dans le monde*", le Monde-Afrique du 10/7/2016, se référant à un rapport publié par l'organisation non gouvernementale australienne Walk Free, constate que la Mauritanie arrive en tête du classement des pays les plus esclavagistes en référence à un tableau de l'esclavage regroupant 162 pays.

Selon l'étude objet de l'article, avec environ 150 000 esclaves pour 3,8 millions d'habitants la Mauritanie présente la plus grande proportion d'esclaves modernes

loin devant le deuxième pays du classement Haïti qui en compte deux fois moins.

Citant la même source, le Monde-Afrique rapporte que, sur place, l'une des principales organisations de défense des droits de l'homme, estime, elle, que l'esclavage représenterait aujourd'hui jusqu'à 20 % de la population en Mauritanie avant de faire remarquer que, des conclusions de la même étude, il ressort clairement que l'esclavage en Mauritanie prend une forme essentiellement héréditaire, reste profondément ancré dans la société, la condition d'esclave étant transmise à travers les générations et que les esclaves peuvent être achetés, vendus, loués, ou offerts comme cadeaux, que le droit de propriété ne leur est pas reconnu et qu'ils sont eux-mêmes considérés comme des biens.

« Justice info » du 21 août 2021 note que : *"en Mauritanie, l'esclavage qualifié de crime contre l'humanité sous la pression de la communauté internationale, persiste. Certains observateurs vont jusqu'à affirmer que les Haratines sont victimes d'un esclavage d'État."*

C'est exactement le discours constant tenu par certains défenseurs des droits humains depuis de

nombreuses années :

- D'abord lors d'une interview accordée à ATV 5 - Monde le 5 décembre 2015 dans laquelle un militant des droits de l'homme soutient, sans détours, que : *"Le mot Apartheid est dit à la hauteur de la dureté de ce que nous vivons, nous la communauté servile en Mauritanie qui constitue 50% de la population"*.

- Puis, lors d'une interview donnée le 25 janvier 2017, à Trust Women Conference le même habitué affirme, sans précaution aucune, qu'"*en Mauritanie, les Haratines qui naissent propriété de leurs maîtres arabo-berbères représentent 50% de la population tandis que les esclaves, ceux qui n'ont pas droit à l'état civil, ni aux soins et encore moins à l'éducation font un taux de 20%."*

- Un autre, dans l'émission 30 mn du 12 Avril 2017 présentée par Rama S. Dieng, clame haut et fort que : « La situation des esclaves en Mauritanie est caractérisée par la résistance du Gouvernement à l'application des conventions internationales ratifiées, sous la surveillance des instances onusiennes. Ainsi, le pouvoir politique, juridique et les mouvances islamistes se dressent contre les esclaves qui font 20%

de la population mauritanienne et qui sont soumis à un esclavage domestique de la part de leurs maîtres arabo-berbères »

- Enfin à l'occasion de la Grande Interview du 21 mars 2019 avec Ramantha Ramsamy au cours de laquelle un militant défenseur des droits de l'homme mauritanien martèle et rappelle, à qui veut l'entendre, la situation des esclaves en ces termes " *Dans mon pays, je ne suis pas le seul descendant d'esclaves. Des investigations estiment que 20% de la population sont toujours esclaves de fait, sur lesquels s'exercent tous les attributs de la propriété privée.*"

Deux passages puisés dans des organes de presse étrangers étayent ce constat. Le premier est imputé par « Justice Info » du 23 août 2021 à un défenseur des droits humains à qui il prête ces propos : « *pour les associations locales qui accusent le gouvernement de ne pas autoriser le recensement des esclaves, ces chiffres sont loin de refléter toute l'ampleur du phénomène. Le plus dur est le sort des esclaves de sexe féminin, femmes, filles, fillettes violées dès l'âge de la tendre jeunesse par le maître ou un étranger de passage, elles sont aussi des objets d'apprentissage sexuel pour les*

enfants de suzerain. Les enfants de ces femmes esclaves dont les pères biologiques sont rarement identifiés, sont susceptibles d'être louées, gagées, vendues, cédées ou données par le propriétaire de la mère à qui il veut. »...

Le second passage est puisé de la page 49 du rapport sanctionnant les travaux d'une mission effectuée en Mauritanie du 1er au 8 mars 2014, avec la participation de la cour nationale du droit d'asile, par l'office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), passage à la faveur duquel un fervent défenseur des droits de l'homme soutient, sans sourciller, que "*certaines formes d'esclavage demeurent inchangées par exemple quand une esclave donne naissance, celui-ci est donné à un enfant de son maître, si la fille du maître doit se marier et partir avec son époux, on lui donne l'enfant d'une esclave, cela existe toujours !*".

Ces deux déclarations révèlent, à elles seules, la gravité des propos tenus. Les faits qui y sont mentionnés ne sont corroborés par aucun exemple précis, tout comme on y chercherait vainement la moindre indication sur les lieux où de tels cas ont été constatés. Et à considérer que de telles atteintes ont été commises en Mauritanie, aucune information non plus sur la

collectivité territoriale du ressort de laquelle ces actes ont été commis, ni sur la personne physique ou morale les ayant dénoncés.

Parlent-ils des temps anciens en utilisant sciemment le présent de l'indicatif pour faire croire en l'actualité de ces faits ? Bien évidemment, des pratiques de la sorte avaient indéniablement cours, hélas, dans notre société comme dans d'autres sociétés de la sous-région et du monde où sévissait l'esclavage. Mais, en soutenir l'existence aujourd'hui en dépit de l'avènement et de l'explosion des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui pourrait en quelques secondes révéler la supercherie, c'est tout de même très osé. Et cela explique pourquoi certains de ces « défenseurs des droits humains » semblent préférer entretenir le « flou » sur les moindres éléments qui pourraient apporter des précisions.

D'ailleurs, la facilité avec laquelle ces défenseurs des droits de l'homme ont pu exposer la Mauritanie sur la scène internationale comme pays esclavagiste est aussi liée à plusieurs aspects :

- Le désintérêt total de la majorité des mauritaniens, peuple et dirigeants, pour ce qui peut se

dire sur leur pays dans des lieux lointains et qui ne présentent pas pour eux d'enjeux matériels ou immatériels immédiats. Lieux dont l'écrasante majorité de la population mauritanienne ne connaît bien souvent pas la langue et ne suit pas l'actualité. Qu'un membre d'une ONG aille affirmer sur toutes les tribunes que 20% de la population vit en état d'esclavage, ça ne change pas grand-chose aux prix de l'huile, du riz et de la viande qui sont les premières préoccupations de la majorité des ménages mauritaniens. Au mieux, on sourira de la naïveté des occidentaux qui y croient. Mais personne ne mesurera la portée réelle de cette mauvaise publicité.

- La liberté d'expression totale qui caractérise depuis deux décennies la Mauritanie où les mensonges les plus honteux, les propos les plus calomnieux peuvent être véhiculés sans que ça suscite de réactions. Rarement, de retour dans leur pays, ces individus ont eu à rendre des comptes.

- L'accueil trop souvent « paternaliste » fait à ces « défenseurs des droits de l'homme » de la part de certaines organisations internationales. Trop souvent les membres de ces organisations ne peuvent s'imaginer (ou préfèrent ignorer) que des ONG africaines et des

défenseurs africains des droits de l'homme, peuvent aussi avoir des agendas personnels en dehors d'une défense désintéressée des droits humains. Alors, on écoute en tribune les propos les plus spectaculaires sur des fillettes violées et vendues sans se dire que les propos rapportés sont peut-être totalement faux et doivent être vérifiés un tant soit peu. Il y a là une sorte de misérabilisme, voire de racisme, qui ne peut imaginer « l'homme africain » en dehors d'une condition de souffrance. Malheureusement, l'homme africain, comme tous les autres, est capable des calculs les plus cyniques et donc face à des propos aussi graves, il faut simplement aller jusqu'au bout du processus de vérification, et de manière transparente, en appelant chacun à venir sur le terrain, comme nous le faisons à la CNDH.

L'esclavage était certes une pratique abominable qui avait cours en Afrique de l'Ouest et donc aussi en Mauritanie mais d'autres pratiques particulièrement choquantes et violant les droits humains étaient courantes. Naguère particulièrement répandu en Mauritanie, le gavage consistait à forcer les petites filles et les jeunes filles issues souvent des familles les plus

"nobles" à manger des quantités énormes de nourriture de façon à ce qu'elles deviennent obèses, et donc, belles et prêtes à marier selon les critères des sociétés maures.

Au-delà de l'atteinte aux droits de la femme qui lui est intrinsèque (la jeune fille est physiquement forcée à manger), de l'immensité des souffrances auxquelles elle donne lieu (des moyens de coercition physiques sont exercés pour forcer la jeune fille à manger et celle-ci est parfois soumise à des massages violents destinés à distendre la peau), la pratique du gavage a des répercussions néfastes sur l'ensemble de la vie des femmes qui en sont victimes : difficultés à se déplacer, impossibilité d'exercer une activité quelconque et augmentation des risques de morbidité et de mortalité dues aux maladies cardio-vasculaires.

Pour rendre compte de l'ampleur des douleurs infligées aux victimes de cette pratique, il suffit de rappeler l'extrême cruauté des moyens utilisés. Il y a d'abord et principalement le *zayar* une espèce d'étau constitué de deux bouts de bois attachés aux extrémités par une corde entre lesquels sont introduits les pieds de la fille. Par la suite, une grosse et robuste femme vient appuyer sur le bois. Ressentant alors une douleur aigue,

la fille se met aussitôt à crier et une seconde femme en profite, au même moment, pour obliger la gamine à boire le lait ou la bouillie. Pour se soustraire à la violence, la fille doit, impérativement, consommer une grande quantité de lait et de nourriture.

Cette pratique d'une grande violence, et violant les droits humains les plus fondamentaux a, de même que l'esclavage, disparu dans sa forme originelle. Il y a certes encore des canons de beauté valorisant les formes généreuses et qui incitent donc les femmes à l'obésité, mais il est rare aujourd'hui de voir de jeunes filles à peine pubères obèses comme c'était le cas dans la Mauritanie traditionnelle.

C'est l'éveil, la prise de conscience des citoyens, les exigences de la liberté et des droits qui empêchent ces pratiques d'être encore présentes. L'esclavage, comme le gavage, font partie de ces sujets porteurs au niveau médiatique et certains documentaires aiment encore à mettre en scène des fillettes gavées avec toujours une forme de complaisance, comme si cette pratique touchant des femmes ne s'apparentait pas à cette grande violation des droits humains qu'est la torture, et comme si le gavage n'était pas contraire à de nombreux

droits fondamentaux : droit de l'enfant, droit à la santé, etc.

Mais les sociétés d'alors ne considéraient évidemment pas le gavage, comme l'esclavage, comme des pratiques choquantes. Elles étaient bien souvent inscrites dans les normes de ces temps-là et la plupart des gens s'en accommodaient. Les anthropologues ont bien montré cette relativité des valeurs selon les époques et les zones géographiques. Mais il s'agit là de dire tout simplement que les normes contemporaines, bien intégrées dans les mentalités des mauritaniens comme dans leurs textes juridiques, rejettent ces pratiques anciennes que sont l'esclavage et le gavage.

Et seule des personnes mal intentionnées ou voulant mettre en scène du sensationnel, confondront les formes de servilité contemporaines qui perdurent, ou la pression sociale qui pousse les femmes à l'obésité, avec les pratiques anciennes de l'esclavage ou du gavage.

Il y a en Mauritanie, répétons-le, de vrais problèmes de droits de l'homme et nous déployons des efforts soutenus pour les traiter en synergie avec des organisations crédibles de la société civile. Mais, les propos tels que « *quand une femme esclave donne*

naissance, celui-ci est donné à un enfant de son maître, ces filles sont susceptibles d'être louées, gagées, vendues, cédées ou données par le propriétaire de la mère à qui il veut», n'ont jamais fait partie des questions traitées parce que nous ne rencontrons jamais, malgré notre vigilance de commission nationale des droits de l'homme, de telles pratiques dans nos enquêtes sur le terrain et dans notre veille quotidienne. Quelle horreur, quelle indignité, quelle lâcheté, si nous devons rencontrer ce genre de pratiques et rester silencieux !

Ce que subit la Mauritanie me fait souvent songer à un parallèle éclairant. Le lecteur connaît sûrement le « code noir ». Rappelons rapidement que c'est ce recueil qui rassemble toutes les dispositions réglant la vie des esclaves noirs dans les colonies françaises, c'est le texte de base qui définit les droits des propriétaires sur leurs esclaves et qui déclare que l'esclave est un bien meuble, une propriété. Il pouvait être offert, vendu, acheté. C'était ainsi en Guyane il y a plus de deux siècles !

Imaginons donc un instant que quelqu'un s'amuse à prendre aujourd'hui quelques passages du « code noir » et les présentant à un public étranger (et surtout loin

des réalités guyanaises), soutient coûte que coûte que les passages cités dans le code décrivent les rapports actuels entre blancs et noirs en Guyane ! Les personnes persuadées que les blancs en Guyane sont esclavagistes n'iront sans doute pas chercher plus loin et relayeront l'information. Ils seront évidemment dans l'erreur parce que ce n'est certes plus le code noir qui peut décrire les rapports entre les descendants des maîtres et les descendants d'esclaves en Guyane aujourd'hui.

Même si des traces évidentes de ces rapports inégalitaires existent toujours mais sous une forme totalement différente. Même si la lutte pour améliorer les droits des descendants des esclaves en Guyane se poursuit à l'évidence, mais certainement pas dans les termes d'une lutte qui serait fidèlement décrite par les passages du code noir ! Voyons cet extrait par exemple :

« A la première tentative de fuite, le maître avait le droit de couper les oreilles de l'esclave et marquer de fer son épaule, à la deuxième tentative de fuite le maître avait le droit de lui couper les jarrets et marquer de fer son autre épaule et enfin à la troisième tentative de fuite il avait le droit de le tuer, la même peine lui est appliquée en cas de coups portés par l'esclave à

l'adresse de son maître ».

Qui oserait aujourd'hui bâtir un projet de défense des droits des noirs en s'appuyant sur ce passage ? A l'évidence, celui qui le ferait serait sans doute qualifié de « clown » ou au moins d'imposteur. Malheureusement, quand il s'agit de la Mauritanie, en raison de notre passivité et du peu d'intérêt que nous accordons à ce type d'accusations, la personne qui tiendrait un discours équivalent sera encensée ici et là, et même invitée à s'exprimer régulièrement sur les tribunes les plus prestigieuses dans le monde.

Enfin, sur un autre aspect, certains de ces défenseurs des droits de l'homme mauritaniens, sans craindre de tomber dans l'anachronisme, ont pu affirmer que la Loi islamique (la Charia) légalisait l'esclavage trompant ainsi nombre d'organes de presse et d'organisations internationales. Certes, la religion a été utilisée pour donner une légitimité à la pratique de l'esclavage (ou du moins à l'encadrer) au cours d'une période de l'histoire de la Mauritanie, mais ce sont tous les pays musulmans qui étaient concernés. Et d'ailleurs, il n'y a pas que l'Islam qui a été instrumentalisé comme religion encadrant (et donc légitimant) l'esclavage.

Mais hier n'est pas aujourd'hui. Et tous les juristes musulmans contemporains, les savants, les érudits, rejettent unanimement l'esclavage et s'appuient en cela sur les textes fondamentaux, mais aussi sur des exégèses islamiques anciennes condamnant ces pratiques. Quel intérêt à affirmer aujourd'hui que la Charia « légalise » l'esclavage alors que la Charia contemporaine le proscrit ? Quel intérêt sinon de plaire à une audience dont une partie est en quête (bien souvent inconsciemment) de la moindre raison de justifier son rejet de l'Islam et notamment en faisant le lien systématique entre Islam et esclavage ?

C'est comme si, partant du rôle joué en Occident par la religion pour justifier et soutenir l'esclavage, on évoquait de manière simpliste le rôle du christianisme dans la continuité des formes de servilité, voire de l'esclavage, dans certaines communautés chrétiennes en Afrique. Certes, le Vatican avait donné sa bénédiction à la pratique esclavagiste en s'abstenant de la condamner ouvertement, le Pape Nicolas V avait encouragé l'exploration de l'Afrique et la soumission des infidèles, l'Espagne catholique et le Portugal ont utilisé la religion pour justifier et défendre l'esclavage, certains prêtres y

ont contribué de façon active, des hommes de religion en Occident ont été les alliés des esclavagistes. Certes encore les catholiques ont, dans le passé utilisé la religion pour justifier et légitimer l'esclavage ce qui a conduit le pape Jean-Paul II à demander, le 12 mars 2000, pardon au nom de l'Église pour avoir encouragé et soutenu l'esclavage des africains ! Tous les moyens étaient bons pour justifier et légitimer l'esclavage, les religions mais aussi les théories, comme la théorie de la suprématie de l'homme blanc sur l'homme noir. Mais tout cela relève du passé.

A quoi bon le mobiliser artificiellement pour décrire le présent ? C'est non seulement malhonnête mais en plus totalement inefficace dans une lutte réelle contre les violations des droits humains. Sur le sujet du lien entre Islam et esclavage, les défenseurs des droits de l'homme en Mauritanie ne peuvent ignorer que l'association des Oulémas de Mauritanie a clairement émis une Fatwa en 2015, indiquant que l'esclavage est un crime qui n'a rien à voir avec la Charia (Loi islamique). Et que cette position de principe, d'une clairvoyance incontestable, a fait jurisprudence et a été confirmée par d'éminents érudits ayant emboîté le pas à

l'organisation.

Il est assez surprenant de voir à quel point certains défenseurs des droits de l'homme soutiennent des propos sans se soucier des références, des preuves, des statistiques, du moindre lien entre le fait rapporté et une réalité objective sous la forme de noms de personnes, de villages, de tribus, de travaux scientifiques, etc.

En effet, il ne suffit pas de soutenir, qu'en Mauritanie, 50% des mauritaniens naissent propriété de leurs maîtres, que les esclaves y sont vendus et loués, encore faut-il que de telles allégations soient suffisamment étayées par des preuves concrètes et des considérations factuelles vérifiables. Dans quelle région ? A quelle date ? Où se trouve la documentation afférente ? Par quelles structures les cas d'esclavage ont été signalés et ce quand bien-même ils n'ont pas été avérés ?

Lorsque certains militants anti-esclavagistes affirment que les filles d'esclaves sont cédées, vendues, pourquoi passent-t-ils sous silence les circonstances de ces crimes odieux ? Pourquoi s'abstiennent-ils de circonscrire les faits du point de vue géographique et

temporel ?

La campagne tendant à accréditer l'idée selon laquelle la Mauritanie est le pays au monde où sévit encore, à une grande échelle, l'esclavage dans ses formes les plus affreuses, s'est déployée, sans encombre, des années durant, avec une rare violence.

Toutes proportions gardées, la façon dont le sujet de l'esclavage en Mauritanie est traité ressemble à plusieurs égards à l'argument des armes chimiques qui a justifié l'invasion de l'Iraq. Dans un entretien en 2013 Colin Powell, Secrétaire d'état américain déclarait au sujet des armes de destruction massive en Irak que Saddam Hussein n'en possédait pas 1 g. A l'occasion de la publication de son livre « J'ai eu de la chance » aux éditions Odile Jacob, il revient sur cet épisode dans un entretien exclusif. Le journaliste lui pose la question : *« le 5 février 2003 vous avez prononcé à l'ONU votre célèbre discours sur les armes de destruction massive en Irak dans lequel vous énonciez des « preuves » qui, pour la plupart se sont révélées inexactes, 10 ans plus tard vous écrivez dans votre nouveau livre que ce discours restera une tache dans votre carrière et que vous vous souvenez de ce 5 février aussi profondément que du*

jour de votre naissance. Pourquoi ? »

Et Powell de répondre : « *il est très dur d'oublier un tel moment surtout quand on vous en parle chaque jour pendant 10 ans ! Depuis que j'ai découvert qu'un grand nombre d'informations que l'on m'a fourni étaient inexactes je ne cesse de me demander qu'aurais-je dû faire pour éviter cela. »*

Les armes de destruction massive, cet arsenal d'armes chimiques qui devient l'argument déclencheur de l'invasion de l'Irak par les États-Unis en 2003, n'ont donc jamais existé ! Les inspections de l'ONU effectuées sur le terrain sous la direction de Hans Blix, ont apporté la preuve de leur absence. Hans Blix affirmera en 2013 qu'en Irak « *certaines pays ont tenté d'éradiquer des armes de destruction massive qui n'existaient pas* ».

Peut-être qu'un jour les principaux acteurs de cette mauvaise publicité contre la Mauritanie tiendront les mêmes propos de remords que Colin Powell. Certains disparaîtront sans doute discrètement de la scène, d'autres affirmeront avoir été trompés, mais le mal sera fait ! Heureusement, pour l'instant, notre pays ne vit évidemment pas une situation aussi dramatique que celle de l'Irak et donc la comparaison s'arrête à la

grossière manipulation brandie aux yeux du monde mais qui, aux prises avec la réalité du terrain, se révèle fausse.

De la même manière que Hans Blix, avec la conscience tranquille, et en m'appuyant sur mon étroite collaboration technique avec le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Nouakchott, je peux dire après avoir sillonné le terrain avec les équipes de la CNDH mais aussi des ONG, des ambassades, etc : « *Certains grands médias, certaines organisations internationales, veulent dénoncer un esclavage de masse en Mauritanie qui n'existe pas* ».

Par ailleurs, pendant longtemps, la réaction des pouvoirs publics a relevé de l'improvisation, la stratégie (ou ce qui en tenait lieu) se limitait à mobiliser un groupe d'organisations non gouvernementales peu crédibles à l'effet de relayer les slogans gouvernementaux auprès des instances et tribunes internationales or la diplomatie publique doit être alimentée par un argumentaire. Rien ne sert d'envoyer des délégations de parlementaires ou de la société civile ici ou là s'ils n'ont pas les bons arguments. Rien ne sert également de réprimer les manifestations organisées par les militants des droits de l'homme contradicteurs

ou de priver d'existence légale certaines organisations des droits de l'homme

En effet, l'État s'est maladroitement engagé dans une campagne d'interdiction d'organisations non gouvernementales dont la commission nationale des droits de l'homme a demandé la reconnaissance dans son rapport 2019-2020, mais aussi d'expulsion des organisations non gouvernementales internationales à l'instar d'Amnesty international et d'organisations américaines (dont la CNDH a recommandé, dans ce même rapport 2019- 2020, leur invitation à l'effet de visiter à nouveau la Mauritanie), et enfin d'arrestations des militants de droits de l'homme qui ont atteint depuis 2016, 168 arrestations dont 60 ont concerné des militants anti -esclavagistes. Par ailleurs, l'examen par les juridictions saisies des dossiers liés à l'esclavage se caractérise par une lenteur très décriée (seulement deux dossiers ont été instruits sur un total de 47 dossiers ouverts au cours de la période s'étendant de 2016 à 2019, traitement à l'issue duquel des condamnations ont été prononcées).

Force est de constater, dès lors, que la stratégie de l'État était à tous égards inopportune.

La nouvelle stratégie de la CNDH

Face à l'ampleur de certains chiffres (20% de la population réduite à l'esclavage, 150 000 esclaves !), la réaction des pouvoirs publics comme nous l'avons dit précédemment a souvent été de l'indifférence ou une répression des militants.

La commission nationale des droits de l'homme s'est efforcée d'adopter une nouvelle approche. Celle d'accepter les pires accusations, les pires suppositions, et d'estimer qu'il fallait tout simplement, en toute transparence, chercher la vérité.

La CNDH ne pouvait de toute façon rester à l'écart de ce dossier sur l'esclavage pour deux raisons. Avant d'être la cause d'une ONG, ou d'une organisation internationale, l'esclavage, s'il existe, est avant tout une violation grave des droits de l'homme qui doit être dénoncée par la CNDH. C'est là l'objet premier du mandat accordé à une institution nationale de droits de l'homme en vertu d'une décision de l'assemblée générale des Nations-Unies du 20 décembre 1993. Plus que toute autre institution, la CNDH est concernée par la

promotion et la protection des droits de l'homme. Cette tâche lui est confiée par la loi organique n° 2017-016 qui stipule en son article 4 ce qui suit : « *La CNDH est un organe de conseil, d'observation, d'alerte, de médiation et d'évaluation en matière de respect des Droits de l'Homme* ». Dans ce cadre, la CNDH a, principalement, pour missions de :- Donner, à la demande du gouvernement, du parlement, de tout autre organe compétent ou sur sa propre initiative, un avis consultatif sur les questions d'ordre général ou spécifique se rapportant à la promotion et la protection des Droits de l'Homme, au respect des libertés individuelles et collectives, elle porte une attention particulière aux violations massives des droits de L'homme ;- Examiner et formuler des avis consultatifs sur la législation nationale en matière des Droits de l'Homme et sur les projets de textes en ce domaine ;- Contribuer, par les moyens appropriés, à la diffusion et à l'enracinement de la culture des Droits de l'Homme ;- Promouvoir la recherche, l'éducation et l'enseignement dans le domaine des Droits de l'Homme dans tous les cycles de formations et dans les milieux socioprofessionnels ;- Faire connaître les Droits de l'Homme et les procédures

permettant leur reconnaissance en particulier en ce qui concerne la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'atteinte à la dignité humaine, notamment la discrimination raciale, les pratiques esclavagistes et les discriminations à l'égard des femmes, en sensibilisant l'opinion publique par l'information, la communication et l'enseignement, et en faisant appel à tous les organes de presse.

Toutes ces missions rappellent donc que nous sommes en tant que CNDH concernés par la question de l'esclavage au plus haut point, et peut-être bien plus que toutes les autres organisations nationales et étrangères de défense des droits de l'homme. C'est pour cela que nous avons donc pris l'initiative de prendre en main ce dossier. En plus de relever de notre mission, l'esclavage nous interpelle évidemment en tant qu'il est sans doute une des plus graves violations des droits humains qui puisse exister.

Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle approche de la CNDH qui se démarque de ce qui avait été fait auparavant, la CNDH a décidé dans un premier temps de ne pas nier l'existence de l'esclavage. Nier tout simplement n'avait en effet eu aucun impact les années

passées. Plutôt que de nier, nous avons été la première institution publique à organiser une conférence de presse déclarant qu'il n'est pas exclu que l'esclavage soit pratiqué en Mauritanie comme dans d'autres pays du monde, nous avons d'ailleurs des tribunaux spécialisés en matière d'esclavage qui de temps en temps ont pu condamner certaines personnes. Nous avons organisé cette conférence de presse le 10 décembre 2019 en présence de tous les ambassadeurs étrangers, personnalités nationales et organisations de la société civile. Nous avons également rappelé au cours de cette conférence que notre pays s'est engagé devant la communauté internationale à combattre les séquelles de l'esclavage et ce dans le cadre de la feuille de route préparée avec les Nations Unies, dont la quasi-totalité des points ont été mis en œuvre.

Entreprises suivant une approche méthodologique soigneusement échafaudée, les interventions de la CNDH sur ce sujet ont donc constitué, principalement, en l'organisation d'une caravane sur une période de deux ans, caravane qui a sillonné tout le territoire, y compris les endroits les plus reculés (villages et *adwabes* situés dans les zones les plus enclavées). Il s'agissait à la

fois d'essayer de découvrir sur le terrain la réalité éventuelle d'une pratique massive d'esclavage mais aussi d'encourager les locaux à prendre leurs responsabilités.

Sensibiliser, s'informer, se former, mobiliser, s'organiser, participer, s'approprier, devenir acteur... sont en effet, autant d'étapes, de tremplins nécessaires pour que chacun soit en mesure d'agir sur son quotidien et changer le cours des choses. Sur le fondement de cette conviction, la sensibilisation et l'information sur la question de l'esclavage en Mauritanie ont occupé une place centrale dans les actions entreprises par la commission nationale des droits de l'homme (CNDH) au cours des trois dernières années.

Faire connaître la législation incriminant et réprimant l'esclavage et les pratiques esclavagistes, informer les publics cibles sur la qualification juridique de tels actes (crime contre l'humanité), sur les conséquences attachées à cette qualification (imprescriptibilité), ainsi que sur l'exemplarité et l'implacabilité des sanctions encourues par les auteurs, co-auteurs et complices des telles infractions. L'information, la sensibilisation et l'éducation aux droits de l'homme, en ce qu'elles

ouvrent la voie à la conscientisation, sont des préalables à la réalisation pleine et entière des droits de l'homme. Et cette prise de conscience permet aux plus désavantagés de se mobiliser et de se donner les moyens d'agir.

Les messages véhiculés au cours de cette caravane étaient à la fois simples et précis :

- En direction des populations :

Dans toutes les wilayas du pays et les lieux les plus reculés nous avons largement véhiculé les messages suivants : *"L'esclavage est une pratique abominable et un crime sévèrement puni en vertu de la législation pénale nationale. Personne n'a le droit de réduire un individu en esclavage, si vous en êtes victimes, témoins ou informés, dénoncez, portez plainte, saisissez la commission nationale des droits de l'homme à travers ses numéros, y compris les numéros verts, ses mails, téléphones et whatsapp, saisissez les autorités". "Utilisez vos smartphones pour prendre des photos et documenter". "Personne ne doit accepter d'être soumis à l'esclavage. Il faut donc informer, dénoncer, porter plainte"*.

- A l'adresse des autorités (administratives et

sécuritaires) :

Nous avons transmis le message suivant devant aux autorités régionales : "*vous avez le devoir de traiter avec célérité et impartialité les cas soumis à votre examen, Personne ne vous a demandé d'être complaisants ou de traiter avec complaisance les dossiers liés à l'esclavage, soyez vigilants. Ne prenez pas à la légère le moindre indice, et vérifiez si le cas est avéré ou non*".

- A l'égard de l'autorité judiciaire :

Notre propos était sans ambiguïté aucune et probant. On a rappelé à l'autorité judiciaire sa mission de garante des libertés publiques et donc son devoir de traiter avec célérité et impartialité les dossiers d'esclavage.

A l'issue de la préparation et l'animation de la table ronde sur l'esclavage en juin 2021 à laquelle nous avons participé, nous avons pu noter avec satisfaction que parmi les résultats obtenus, figure en bonne place une circulaire du procureur général adressée à l'ensemble des procureurs les enjoignant de ne pas attendre les plaintes mais d'engager les enquêtes et investigations, spontanément, toutes les fois qu'un cas d'esclavage est présumé.

Après les messages adressés aux populations, aux autorités administratives, sécuritaires et judiciaires, la CNDH a mis l'accent sur son mécanisme d'investigation avec l'appui technique du bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies. Par le passé, les organisations non gouvernementales signalaient, de temps à autre la découverte de cas d'esclavage, aussitôt les autorités administratives, sécuritaires et judiciaires déclenchaient une enquête. A chaque fois que le résultat de ces enquêtes ne confirmait pas les allégations des organisations, celles-ci contrattaquaient en organisant des conférences de presse dénonçant ce qu'elles qualifiaient de « *connivences entre les autorités, maîtres et esclavagistes* ».

En réplique, les autorités répondaient en substance que « *les organisations utilisent la question de l'esclavage comme fonds de commerce* ». Et le débat se terminait sur cette opposition caricaturale sans qu'on sache véritablement si le cas d'esclavage était avéré ou pas.

Pour mettre définitivement fin à ces controverses récurrentes, la nouvelle approche adoptée par la CNDH a consisté à mobiliser les efforts des uns et des autres

vers des enquêtes indépendantes, loin des polémiques stériles et a, à cette fin, pris contact au mois de février 2020, avec le Bureau du Haut- commissariat des Nations Unies pour les droits de l’homme pour mener, conjointement, des enquêtes de manière indépendante sur chaque cas d’esclavage annoncé.

La démarche suivie par la commission a consisté à se déplacer sur les lieux, faire la lumière sur la base de ses propres informations (de première main) sans recourir aux informations et données des organisations non gouvernementales, ni à celles des autorités, une démarche garantissant l’objectivité.

La démarche s’est révélée particulièrement efficace et permet à la structure, à l’issue des investigations, menées sur la base d’un manuel de procédures sur lequel le Bureau du HCNUDH a formé le staff de la CNDH, d’avoir une opinion éclairée sur le cas objet de la dénonciation.

De plus en plus rodé, un tel mécanisme ne peut faire l’objet de suspicion ni de doute quant à sa crédibilité en ce qu’il inclut le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme en tant que conseiller technique, des organisations notoirement

connues pour leur activisme dans la protection des droits de l'homme comme le Forum des organisations des droits humains (FONADH), l'association mauritanienne des droits de l'homme (AMDH) et Save the Children (STC), qui nous ont accompagné une fois.

Notre partenariat avec le bureau des Nations Unies était gagnant-gagnant. En effet, quel que soit l'objectivité et l'indépendance de l'action de la CNDH nous demeurons toujours, pour les ONG et ceux qui ne peuvent imaginer l'indépendance des institutions, une structure liée à l'État, une institution publique souvent considérée comme proche du pouvoir, voire même dont la raison d'être est de couvrir le gouvernement. Ainsi le partenariat avec le Bureau des Nations Unies apporte crédit aux résultats de nos investigations.

A son tour le Bureau peut grâce à ce partenariat avec une institution constitutionnelle aux larges prérogatives s'introduire là où les contraintes diplomatiques l'empêchent traditionnellement d'accéder librement. Ceci étant, le plus grand bénéfice de ce partenariat reste celui que nous tirons de l'appui technique.

Il convient de noter que la CNDH a, lors de la réunion avec les ambassadeurs en septembre 2020 à l'hôtel

Monotel, invité toutes les ambassades à la rejoindre et à accompagner les campagnes de sensibilisation qu'elle réalise et des réactions positives ont été immédiatement enregistrées. Ainsi, l'honneur a été fait à la délégation de la commission d'avoir été accompagnée une fois par l'ambassadeur de l'Union Européenne.

En outre, la Commission a pris note, avec satisfaction, que les représentants du Bureau du Haut-commissariat des Nations Unies, des ambassades des États-Unis d'Amérique ont participé à certaines campagnes de la CNDH à l'intérieur du pays, les ambassades de France et d'Allemagne ont exprimé leur disponibilité à s'inscrire dans la dynamique ainsi engagée, et la commission nationale des droits de l'homme a saisi l'opportunité pour inviter des organisations internationales comme Human Rights Watch et Amnesty International, organisations internationales qui suivent assidument la situation des droits de l'homme en Mauritanie particulièrement la question de l'esclavage, à venir rejoindre ce processus transparent. L'approche mise en place demeure le moyen le plus efficace pour traiter les cas d'esclavage signalés.

L'implication de cet ensemble d'organisations témoins constitue un gage quant à la sincérité des investigations et amènera les autorités à s'écarter de toute forme de laxisme dans le traitement des cas d'esclavage révélés comme les en accusent les organisations non gouvernementales et amènera aussi ces dernières à ne plus faire état que de cas suffisamment avérés, mais aussi à ne plus être suspecté de dénoncer des cas fictifs et d'instrumentaliser la lutte contre l'esclavage à des fins personnelles.

Dans sa quête de transparence, la Commission, chaque fois qu'un cas d'esclavage est signalé, mène les enquêtes et investigations nécessaires en partenariat avec le bureau du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et invite les organisations de la société civile, à participer aux enquêtes et investigations., certaines organisations de la société civile ont accompagné la commission, comme le Forum des Organisations des Droits de l'Homme et la L'association Mauritanienne des Droits de l'Homme Mais par la suite il a été constaté que certaines ONG ont décliné la proposition, comme s'ils ne voulaient pas embarrasser l'organisation non gouvernementale qui

annonçait le cas présumé d'esclavage. Cette attitude était incompréhensible car l'association à l'origine du signalement ne doit pas tenir compte de ce que le cas soit avéré et du coup ne doit pas se sentir gênée par ceux qui participent à l'investigation. Son objectif doit être d'engager un processus de vérification d'un cas d'esclavage présumé lequel créditerait l'organisation de vigilance qu'il soit avéré ou non.

Il convient de signaler que ce mécanisme est désormais opérationnel et que le premier cas traité par son biais était celui signalé par une ONG au mois de février 2020, Wilaya du Guidimagha, cas connu sous le nom de l'affaire *Beybou* et que l'enquête diligentée par la CNDH avait fermement établi comme étant plutôt un cas de travail d'enfant (l'enfant était soumis par ses propres parents à un travail, étant chargé de garder leur troupeau). Les conclusions de l'intervention de la CNDH ont été formellement transmises par la commission à l'organisation concernée avec ampliation à certaines ambassades et quelques organisations internationales accréditées dans le pays (Union Européenne, France, États-Unis d'Amérique, Espagne, Grande Bretagne, Allemagne, Haut-Commissariat des Nations Unies aux

Droits de l'homme, Programme des Nations Unies pour le développement).

En revanche un cas signalé par une ONG dans l'est du pays a fait l'objet d'investigation du mécanisme conjoint de la CNDH et du Bureau des Nations Unies pour conclure à de fortes présomptions d'esclavage en raison essentiellement des contradictions et du manque de cohérence des propos enregistrés lors de l'enquête.

Toujours est-il que le mécanisme transparent de la CNDH dont le sérieux est reconnu par tous, n'a reçu que cinq cas seulement présumés en trois ans ! Un chiffre qui explique l'objet de ce livre, qui explique pourquoi en tant que président de la CNDH, je suis surpris par la campagne contre la Mauritanie alors que nous faisons face à des enjeux autrement plus importants en matière de défense des droits humains de nos concitoyens.



**De nouveaux chiffres crédibles
et beaucoup moins
spectaculaires.**

La CNDH à travers ses caravanes, a sillonné le pays pendant ces trois dernières années 2019, 2020, 2021 et a mis en place son mécanisme d'investigation décrit plus haut.

Alors ? Que découvre-t-on depuis trois ans que nous avons mis en place ce mécanisme d'alerte ? Aussi spectaculaire que le chiffre puisse paraître nous avons donc répétons-le, cinq cas présumés d'esclavage signalés en trois ans.

Où sont passés les dizaines de milliers d'esclaves, les 20% de la population réduite à l'esclavage comme certains l'affirment ?

Cinq cas présumés d'esclavage ont été signalés par les ONG et les militants antiesclavagistes au cours de la période couvrant les années 2019, 2020 et 2021 depuis que la CNDH a pris en main la question de l'esclavage à travers sa campagne "Esclavage, tourner la Page" et "Esclavage tolérance zéro".

5 cas seulement, 2 cas Bassikounou, un à Ouadane, 1

cas au Guidimakha et 1 cas au Hodh.

Telle est l'une des principales conclusions qui se dégage du bilan de la caravane « Esclavage, tourner la page », bilan présenté par la commission nationale des droits de l'homme (CNDH) lors d'une rencontre organisée le 10 décembre 2021 à l'hôtel Monotel avec les ambassadeurs de l'Union européenne, des États-Unis, de la Grande-Bretagne, les représentants des organismes du système des Nations Unies et des organisations de la société civile, ainsi que d'importantes personnalités indépendantes.

Véritable pavé dans la marre, le chiffre de 5 cas présumés en 3 ans avancé par la CNDH inspire une double remarque :

- Soit que le chiffre est incontestable (5 cas en 3 ans), et on est en droit alors d'en déduire que l'esclavage est quasi inexistant, que le phénomène a été éradiqué au point que les cas d'esclavage présumés sont si isolés, sporadiques, dissimulés qu'il est difficile de les repérer. C'est donc un mensonge assez grave de soutenir que le pays abriterait des centaines de milliers d'esclaves ;
- Soit le nombre est incorrect, et le pays regorge de

cas d'esclavage cela signifie que les organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme, la communauté internationale, les institutions nationales compétentes et les militants anti-esclavagistes ont échoué dans leur mission et n'ont pas fait leur travail comme ils le devraient, car pendant trois ans, ils n'ont trouvé sur des centaines de milliers d'esclaves supposés que 5 cas suspects, malgré leur grand professionnalisme et les moyens mis en place gentiment et généreusement, à leur disposition

La CNDH a adressé un courrier en date du 24/01/2022 aux organisations IRA Mauritanie, SOS Esclaves, Fondation Sahel et flambeau de la liberté, qui sont les principales ONG actives dans la lutte contre l'esclavage, pour demander à ces organisations d'indiquer les cas d'esclavage enregistrés par ces ONG au cours des trois dernières années.

Aucune organisation n'a répondu à part l'association « flambeau de la liberté » qui a répondu par le courrier n°0016 du 08/02/2022 en signalant les cas d'esclavage suivants :

- Mebrouka et ses 5 fils.
- Mbarek ould Brahim qui s'est présenté et a

demandé le soutien de l'organisation le 10/12/2021 pour libérer les membres de sa famille son père Brahim, sa maman Mboiricka, ses frères Lagdaf et Salem avec ses deux sœurs Lalla et Salka. L'organisation mentionne que juste après leur intervention les accusés ont été mis sous contrôle judiciaire.

- Affaire de deux sœurs qui ont fui l'esclavage abandonnant leurs enfants Isselmou, Lagdaf, Fatma, Tcheicha et Lalla.

Ces cas ainsi que celui des 12 cas objet du procès à Néma en 2019, sanctionné par des condamnations lourdes de 10 à 15 ans, procès observé par la CNDH, font partie des dossiers pendants devant la justice

Par ailleurs la CNDH a pris connaissance des cas pendants devant la justice ces dix dernières années suivis par le Bureau du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le BIT ainsi que certaines ONG notamment SOS esclave. Le Bureau du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme fait état de 32 dossiers pendants devant la justice.

Si on fait le bilan en nous appuyant à la fois sur notre mécanisme d'alerte, sur les cas pendants devant la justice signalés et suivis par le bureau du Haut-

commissariat des Nations-unies aux droits de l'homme, et les quelques cas signalés par les ONG, on dépasse à peine une trentaine de cas présumés ! Des cas présumés et non avérés. N'est-on pas bien éloigné des dizaines de milliers d'esclaves signalés par certains défenseurs des droits de l'homme mauritaniens ?



La Fake News de Ouadane

Comment se fait-il alors que malgré la rareté des cas présumés d'esclavage, la Mauritanie continue à être perçue comme le pays où sévit encore l'esclavage. Pour le comprendre, il faut, me semble-t-il s'intéresser à l'emballage médiatique que suscite la moindre rumeur lorsqu'il s'agit d'esclavage en Mauritanie.

Revenons par exemple sur ce présumé cas d'esclavage qui a été signalé par une organisation non gouvernementale à Ouadane, ville située au nord de la Mauritanie. Il était question d'une femme esclave supposée offerte en dot dans un mariage.

Le cas a fait l'objet d'une mission d'investigation conjointe du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de la Commission Nationale des Droits de l'Homme qui a conclu qu'il était peu documenté et qu'aucune information, source ou preuve, n'en avait établi l'existence.

Les conclusions de la commission ont fait l'objet d'un communiqué rendu public : le cas n'était pas confirmé car non documenté, bien que l'ONG qui est à l'origine du signalement est l'une des plus crédibles de la scène

locale, il arrive en effet que par manque de formation certains militants aboutissent à des conclusions non étayées par des preuves.

Pourtant, et en dépit de son caractère peu fiable, l'acte de dénonciation de ce prétendu cas d'esclavage a été puissamment relayé par la presse internationale, qui, précocement, a mis en branle sans le vouloir une redoutable machine à désinformer.

Ainsi, dans un article publié, le 13 avril 2021 dans "France Info Afrique "Jacques Deveaux rend compte de ce prétendu cas en ces termes : " *(en Mauritanie), une femme esclave offerte comme cadeau de mariage relance le débat sur l'esclavage. On connaît son prénom Moïma : on sait également qu'elle est issue de la communauté Haratine. Il y a quelques semaines à Ouadane, au nord de la Mauritanie, cette quinquagénaire a été offerte en dot par un marié à son épouse*". L'article ne précise en aucun cas qu'il s'agit de la version rapportée par une ONG, et ne trouve pas intérêt à user du conditionnel.

Dans son numéro du 08 avril 2021, Courrier International écrit sous un titre accrocheur : "*Scandale : une femme offerte comme dot en Mauritanie* ", avant

de se contenter de préciser plus loin, de façon laconique, au sujet de la réaction de la CNDH au sujet de cette assertion : *"La commission nationale des droits de l'homme du pays réputée proche du pouvoir a démenti les faits" avant de conclure leur article, non sans cynisme que "selon certaines associations 4 % de la population vivraient en esclavage soit 160 000 personnes dans un pays de 4 millions d'habitants"*.

Il est surprenant que Courrier International mette en doute l'indépendance de la commission nationale des droits de l'homme, une indépendance consacrée par la Constitution et qui est inhérente à toute commission nationale qui respecte les principes de Paris. Rappelons que les principes de Paris forment un ensemble de normes reconnues à l'échelle internationale qui permettent d'évaluer la crédibilité, l'indépendance et l'efficacité des institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme (INDH). Par ailleurs, l'indépendance de la CNDH mauritanienne a été reconnue par l'Alliance mondiale des institutions nationales pour la protection des droits de l'homme, une institution Onusienne. L'indépendance de la CNDH et son action sur le terrain lui ont d'ailleurs valu de

passer, le 28 décembre 2020, de la catégorie B d'observateurs à la catégorie A de membre à part entière de cet organisme mondial essentiel, avec droit de parole devant le Conseil des droits de l'homme, droit de vote et droit d'être élu dans les différentes instances. Sa crédibilité ne peut donc être remise en cause.

Bref, il n'y aura pas que Courrier international, de nombreux autres médias vont, en cœur, relayer cette « fake news » :

.Cnews du 13 avril 2021 : une femme esclave offerte en dot lors de mariage en Mauritanie ;

- La Nouvelle Tribune : Mauritanie une affaire de femme esclave offerte dans une dot secoue le pays ;

- Mediapart du 10 avril 2021 ; Une femme offerte comme dot en Mauritanie ;

- Le petit journal du 14 avril 2021 : Mauritanie : une femme esclave offerte comme cadeau de mariage ;

- Congo virtuel du 13 avril 2021 : une femme esclave offerte en dot lors d'un mariage en Mauritanie.

- Express du 13 avril 2021 : la fin de l'esclavage en Mauritanie ? Le cas présumé d'une femme offerte comme dot relance le débat ;

- Ouest Afrique/ Ouest Africa le 8 avril 2021 : une femme esclave offerte comme cadeau de mariage.
- Rfl le 07/04/2021 : Une femme esclave aurait été offerte dans une dot de mariage à Ouadane dans une ville historique de l'Adrar mauritanien.

Le scandale, cette fois-ci le vrai, est que des organes de presse supposés être d'une crédibilité prêtent le flanc, avec autant de célérité à une allégation non vérifiée. Aucune précaution de style n'a été observée. Les affirmations ne sont point atténuées et l'usage du conditionnel le plus souvent soigneusement écarté. On ne donne pas la parole non plus à un point de vue qui pourrait nuancer le propos, un point de vue scientifique par exemple, celui d'un sociologue, d'un politiste, d'un anthropologue, d'un journaliste, d'une institution des droits de l'homme.

Les organes de presse et les journalistes ont le devoir de livrer au public une information complète, rigoureuse et conforme aux faits et aux événements. La rigueur intellectuelle et professionnelle dont devraient faire preuve les médias et les journalistes représente la garantie d'une information de qualité. Elle ne signifie aucunement sévérité ou austérité, restriction, censure,

conformisme ou absence d'imagination. Elle est plutôt synonyme d'exactitude, de précision, d'intégrité, de respect des personnes et des groupes, des faits et des événements.



Le « deux poids, deux mesures »

On voit donc comment la Mauritanie est accusée à tort d'être un pays esclavagiste malgré le peu de cas avérés ces dernières années. On a vu comment l'emballement médiatique se déployait sans le moindre souci de vérifier les sources. Pourtant, il n'y a pas plus de raisons d'accuser la Mauritanie de pratiquer de l'esclavage que les pays voisins de la Mauritanie ou même que certains pays occidentaux qui ont des dizaines de cas devant la justice. La traite des êtres humains et l'exploitation des personnes est une réalité dans de très nombreux pays occidentaux.

Lors d'une interview que j'ai accordée au mensuel « Jeune Afrique » le 18 janvier 2021, il m'a été demandé si la pratique de l'esclavage est plus répandue en Mauritanie que dans les autres pays qui lui sont voisins géographiquement. Ma réponse était que je ne le pensais pas car d'abord au Mali il n'existe même pas de loi qui incrimine l'esclavage et qu'il est donc possible au Mali de réduire quelqu'un en esclavage sans tomber, pour autant, sous le coup d'une sanction pénale. L'esclavage n'y est pas érigé en infraction quoique cette

incrimination constitue la première étape.

En revanche, la Mauritanie a non seulement élaboré des lois qui incriminent l'esclavage, mais des lois qui ont évolué dans le temps pour aboutir à la qualification constitutionnelle de « crime contre l'humanité imprescriptible » et la mise en place des tribunaux spéciaux exclusivement dédiés à la question de l'esclavage.

Il est bien évident que l'arsenal juridique est le premier palier et que les efforts consentis par les États en matière de respect et de protection des droits de l'homme doivent, d'abord et surtout être appréciés à l'aune de l'arsenal juridique, de son effectivité et de l'évolution de la qualification "délit" prévue par une loi, en crime, puis en crime contre l'humanité imprescriptible.

C'est pourquoi, et à ne considérer que cette dimension, le focus pourrait être tout autant sur le Mali qui n'a pas de loi incriminant l'esclavage bien que son arsenal juridique soit en avance sur plusieurs aspects de droit.

Pourtant c'est la Mauritanie qui est régulièrement sous les feux des projecteurs.

Human Rights Watch, en commentant l'examen périodique Universel du Mali devant le conseil des droits de l'homme des Nations-Unies souligne ses inquiétudes persistantes concernant la faiblesse de l'État de droit et l'augmentation dramatique des allégations de violations des droits humains dans le contexte des opérations antiterroristes et de la lutte contre les violences communautaires.

L'organisation humanitaire fait part, en la même occasion, de sa profonde préoccupation en raison des graves violations des droits humains commises par les forces de sécurité maliennes contre des membres présumés de groupes armés islamistes et des conflits intercommunautaires persistants dans le centre et le nord du Mali, qui sont exacerbés par les tensions ethniques liées au banditisme ainsi qu'à l'accès à la terre et à l'eau, conflits qui ont fait plusieurs centaines de morts et des milliers de déplacés. Aucune allusion à l'esclavage.

Le rapport américain sur la traite des êtres humains de 2019 a noté avec satisfaction les progrès accomplis par le Mali et l'inscrit dans la catégorie 2 en reconnaissance de tels progrès ce qui démontre

l'existence d'une problématique de traite des êtres humains dans d'autres pays de la sous-région.

Dans le même entretien avec le journal « Jeune Afrique », et toujours en réponse à la question « y a-t-il plus d'esclavage en Mauritanie que dans les pays voisins ? », j'ai rappelé qu'au Sénégal, Human Rights Watch a dénombré 150.000 enfants talibés qui sont dans les rues, exploités, battus, forcés à mendier, donc soumis à l'esclavage et pourtant ce phénomène n'est que rarement évoqué s'agissant de ce pays.

Toutefois si l'esclavage en tant que pratique réduisant l'individu à l'état de propriété contrainte au travail forcé non rémunéré est relativement rare aujourd'hui en Mauritanie au même titre que dans le monde, il n'en reste pas moins que différentes formes modernes d'exploitation de l'homme se maintiennent.

Mr Andrew Forrest, le Président de la Fondation Work Free disait que « *tout le monde sait que dans la très grande majorité de ces situations d'esclavage moderne les cas ne sont ni reconnus, ni recensés parce que les victimes sont des personnes marginalisées et vulnérables prises dans une économie souterraine qui prospère sans foi ni loi* ». Au demeurant, on sait qu'en

théorie l'esclavage est aboli dans tous les pays du monde depuis les années 1980, mais en pratique, l'esclavage est toujours présent sous de nouvelles formes adaptées aux nouveaux visages de la société.

Mme Sylvie O'dy, présidente du comité contre l'esclavage moderne estime qu'alors-même qu'il a été aboli en France depuis 1848, force est de constater, 170 ans plus tard, que ce phénomène perdure au vu de la prévalence de l'esclavage domestique dans les ateliers clandestins, de la mendicité et de la prostitution forcée. Le 21 janvier 2022 s'est ouvert devant le tribunal judiciaire de Paris, un procès sur saisine pour pratiques esclavagistes, instance impliquant 51 victimes dont 18 accompagnées par le comité contre l'esclavage moderne.

Publié en décembre 2021, le rapport conjoint de MIPROF et du SSMCI relatif à l'accompagnement des victimes de traite en France par les associations en 2020 fait mention de 2259 victimes dont 15 % le sont en raison d'exploitation par le travail. Le rapport du département d'État américain portant sur la traite des êtres humains a relevé les efforts insuffisants en matière d'identification et de protection des victimes par le

gouvernement français.

Selon l'organisation internationale du travail (OIT), au niveau mondial 88 % des pays couvrent légalement les travailleurs domestiques mais pour 81% des travailleurs domestiques ces droits ne sont pas encore devenus une réalité.

Le 16 juin 2021 marque les 10 ans de l'adoption de la convention des travailleurs domestiques par l'OIT, convention qui n'a jamais été signée par la France, malgré les demandes des associations dont le comité contre l'esclavage moderne.

La traite des êtres humains est une industrie qui rapporte 150 milliards de dollars dans le monde. Selon le rapport de l'année 2020 du comité contre l'esclavage moderne, 128 procédures pénales sont initiées en France au cours de l'année, procédures qui durent en moyenne de 3 à 10 ans, Certaines concernent des dossiers collectifs rassemblant des dizaines voire des centaines de victimes. Au cours de cette même année, cet organe s'est saisi de 7 de ces affaires qui impliquent, à elles seules, 330 victimes.

Pour la présidente du comité contre l'esclavage moderne, la France n'est décidément pas épargnée par

cette criminalité souterraine qui se nourrit de la misère et de la vulnérabilité. C'est, en substance, l'avis de la commission Nationale consultative des droits de l'homme de France publié le 15 octobre 2020 dans lequel elle estime que la traite à des fins d'exploitation par le travail demeure mal connue bien que touchant de nombreux secteurs d'activité et qu'elle n'est pas suffisamment poursuivie en France ce qui a des conséquences sur les droits auxquels les victimes peuvent prétendre.

On voit bien après ce rapide aperçu qu'on pourrait, en utilisant les mêmes arguments appliqués à la Mauritanie, caricaturer certains pays en considérant qu'ils sont les lieux d'une prévalence de l'esclavage moderne sous la forme notamment de la traite des êtres humains et de l'exploitation des travailleurs.



**L'approche nuancée et sage de
Christiane Taubira sur la
question des séquelles de
l'esclavage**

"Viol d'une fille Haratin par un Beydane" !

Cette phrase émane d'un défenseur des droits de l'homme mauritanien, l'un des plus illustres militants anti-esclavagistes.

A ce propos, la réaction de la Commission nationale des Droits de l'homme ne s'est pas faite attendre : ces mots, empreints d'un sectarisme à peine voilé, ne devraient pas être ceux d'un défenseur des droits humains. Le plus approprié aurait été de dire : viol d'une fille par un criminel. Assez édifiant, le propos tenu rend malheureusement compte d'un certain état d'esprit.

Le discours interne de certains militants anti-esclavagistes en Mauritanie a parfois été empreint d'une rare violence et a pu inciter à la haine. Il a pu constituer un appel à dresser les communautés les unes contre les autres. Ici les Haratines contre les Beydanes (ou maures blancs).

Les procédés utilisés dénotaient parfois d'une évidente incompetence. L'illustration la plus évidente se trouve dans ces vidéos diffusées à grande échelle à travers les réseaux sociaux d'un homme présumé victime d'acte d'esclavage reçu par un militant anti-esclavagiste célèbre et qui expose les actes commis à son endroit par monsieur X de la tribu X dans la localité X.

Le fait de rendre public ce premier entretien avant de vérifier ces faits, avant d'obtenir d'autres informations contradictoires et de les confronter avec les déclarations de l'intéressé, sans prendre la moindre précaution pour garantir la protection de la victime ainsi que celle des témoins éventuels dénotent d'une ignorance manifeste des règles les plus élémentaires de la méthodologie de l'investigation et de l'interrogatoire dans le champ des droits de l'homme.

Des enfants sont interrogés publiquement sans égard aux dispositions relatives à la particularité de l'interrogatoire de l'enfant. C'est comme si l'essentiel est de livrer à l'opinion des allégations non vérifiées, non confirmées sans se soucier des conséquences néfastes que peuvent induire de tels agissements.

L'exemple le plus frappant est celui du présumé

torturé lors des événements de R'kiz en 2021 qui a été interrogé par un responsable d'une ONG, un interrogatoire filmé dans lequel il prétend être torturé en exhibant un sachet contenant du sang soi-disant mélangé à ses urines.

Contacté par la CNDH pour lui confirmer sa disponibilité de lui apporter assistance afin d'obtenir une expertise médicale et l'assister pour porter plainte, l'intéressé s'est contenté de répondre que c'est l'ONG en question qui « gère » son dossier. Contactée à son tour cette dernière a fait obstruction et a empêché tout contact entre la prétendue victime et la Commission nationale des droits de l'homme. Finalement aucune expertise n'a été faite et aucune plainte n'a été déposée. C'était comme si l'essentiel était de diffuser à travers une large publication dans les réseaux sociaux des faits non confirmés à l'attention de l'opinion nationale et internationale.

Le discours de certains défenseurs des droits de l'homme était donc malheureusement caractérisé non seulement par une tonalité violente mais aussi par des approximations certaines.

C'est pour cela qu'on a pu juger nécessaire dans les

sociétés démocratiques de sanctionner voire de prévenir toutes les formes d'expression qui propagent, incitent à, promeuvent ou justifient la haine fondée sur l'intolérance. L'article 20 du pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) spécifie que tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité, à la violence est interdit par la loi. Antonio Guterres secrétaire général des Nations unies lors du discours de présentation de la stratégie et du plan d'action des Nations unies contre les messages de haine le 18 juin 2019 disait : « les discours de haine sont intrinsèquement une attaque contre la tolérance, l'inclusion, la diversité et l'essence même de nos normes et principes des droits de l'homme. Plus largement ces discours compromettent la cohésion sociale comme elles érodent nos valeurs partagées et font le lit de la violence, en faisant reculer la cause de la paix, de la stabilité, du développement durable et des droits de l'homme pour tous. ».

ils est fréquent que certains défenseurs des droits humains aient recours à une terminologie chargée quand il s'agit de faire état de certaines violations de

droits de l'homme. ce qui n'est pas nécessaire. Ainsi, des revendications légitimes de certains citoyens en Mauritanie relatives à des questions foncières a donné naissance au concept d'« Esclavage foncier », effectivement il s'agit de populations qui cultivent, depuis des générations, des terres qui appartiennent à d'autres le plus souvent en vertu de titres plus ou moins réguliers. Les revendications de ces citoyens sont légitimes mais tout autant qu'est juridiquement établi le droit de propriété des autres.

L'intervention et l'arbitrage de la puissance publique, l'expropriation, dans le respect des procédures édictées, des terres non exploitées afin de tenir compte du droit légitime des populations exploitantes pourrait se révéler une solution intéressante susceptible d'introduire plus d'équité et de justice sociale dans les pratiques ancestrales suivies. Inutile donc d'utiliser un terme aussi chargé que « esclavage foncier » pour une revendication foncière légitime ceci ne règle pas le problème et contribue simplement à le caricaturer.

En Mauritanie, certains militants antiesclavagistes oublient que l'esclavage a existé dans toutes les sociétés, dans tous les pays du monde et que c'est la

raison qui est la manière la mieux indiquée pour aborder ce phénomène séculaire et surtout ses séquelles.

Christiane Taubira, ancienne ministre de la Justice de la France, originaire de Guyane est exemplaire dans son approche qui fait école aujourd'hui dans la lutte contre l'esclavage et ses conséquences.

Selon elle, en abordant la question de l'esclavage, il convient de retenir qu'«il n'y a pas de culpabilité héréditaire », et qu'au demeurant, il ne faut pas culpabiliser, mais assumer une histoire commune, la connaître, la digérer et avancer ; car si on veut être un peuple uni on doit reconnaître ce que certains ont fait même si on n'en est pas responsable directement.

Ce passé doit servir pour nous permettre de tenir debout et avancer plutôt que de trébucher en permanence sur des vieilles roches. Comme elle le souligne, nous encaissons une première défaite si nous ratifions un monde prétendument binaire avec des méchants blancs et des gentils noirs, des blancs dominants et des noirs victimes. Comme certains ici veulent opposer les méchants *Beydane* aux *Haratines* victimes.

C'est une première défaite, selon elle, car il n'y a pas

eu que des victimes, il y a des personnes qui ont résisté, il y a eu des actes de solidarité, il y a eu des noirs qui ont collaboré avec les esclavagistes, il y a eu des blancs qui n'étaient pas impliqués, ensuite les esclaves ont souffert, ont pleuré mais ils ont ri aussi, ils ont chanté, ils ont dansé, ils ont inventé, rappelle Christiane Taubira.

Donc la première défaite c'est le monde binaire, la culpabilité héréditaire. Il s'agit d'une histoire commune parce qu'elle a impliqué tout le monde et qui doit être portée ensemble et doit trouver sa place dans le récit national.

Dans le même état d'esprit en 2016, le musée mis en place par les américains, à Washington, a été appelé non pas le musée de l'esclavage mais le musée de l'histoire de la culture afro-américaine c'est à dire une partie de l'histoire des États-Unis assumée en tant que telle.

Selon les analystes, l'esclavage a bien laissé des séquelles encore perceptibles dans toutes les sociétés, "les séquelles de l'esclavage" pour certains ce que Taubira appelle "la production sociale et politique de l'histoire en termes d'équilibre". Les exclusions structurelles sont directement issues à la fois du système esclavagiste mais aussi du mode de sortie de ce

système. Ce mode qui a consisté à laisser en l'état la domination des maîtres, des appropriations foncières, l'écart en termes d'accès aux métiers, aux libertés, à l'éducation, à la santé. C'est ce mode de sortie qui a induit le plus d'inégalités criantes, selon elle.

Ces séquelles font que l'héritage de la pratique de l'esclavage est donc encore perceptible. Et c'est cet héritage qui compose aussi les enjeux liés aux droits de l'homme dont nous avons parlé en titre d'ouvrage. Forêt des enjeux qui est cachée par l'arbre de l'« esclavage en Mauritanie » ! Au lieu de se concentrer sur l'essentiel, sur l'héritage et ses conséquences, certains préfèrent se concentrer sur le spectacle d'un phénomène marginal, voire inexistant. Cinq cas présumés en trois ans ! Comme nous l'avons indiqué dans un chapitre précédent.

Cependant, les descendants d'esclaves sont à l'évidence marginalisés, subissent des violations de leurs droits fondamentaux plus que les autres citoyens, et ont donc besoin à l'évidence d'un soutien supplémentaire. C'est un fait indéniable que nul ne devrait nier tant les séquelles sont manifestement criantes.

A l'antipode de l'approche de Taubira, la méthode

adoptée par certains militants antiesclavagistes mauritaniens consiste à rendre une communauté responsable, à l'indexer, à l'offenser et à la limite réclamer vengeance et réparation. Ce n'est pas de cette manière qu'on résout le problème et qu'on apaise les cœurs.

Il ne saurait par ailleurs être question d'une quelconque « réparation ». Pour Christiane Taubira d'ailleurs, la réparation est basée à l'origine sur une idée commerciale. La réparation matérielle c'est donner un équivalent matériel à la souffrance humaine et donner l'impression qu'on peut solder les comptes de la souffrance par un apport matériel. Pour elle, en parlant de réparation, on s'inscrit dans la logique des systèmes marchands alors que c'est le système marchand qui a produit l'esclavage et nourri les inégalités économiques !

Le préjudice de l'esclavage est énorme, aucun prix économique ne saurait le réparer. Pour Aimé Césaire, le crime de l'esclavage est irréparable. Pour Abdallahi Wade, on ne saurait encaisser aujourd'hui le prix de la souffrance de nos parents. Aux États-Unis, un projet de loi visant à créer une commission pour réfléchir à la

question de la réparation appuyée aujourd'hui par le mouvement « Black Lives Matter » est toujours sur la table du congrès depuis 1996.

La question a refait surface dans la campagne présidentielle des États-Unis de 2020 et Julien Castro, candidat à la primaire démocrate à l'élection présidentielle de 2020, disait « nous dédommageons les gens quand nous leur retirons leur propriété, ne devrions-nous pas dédommager les personnes qui étaient elles-mêmes une propriété ? ». Cependant, le projet n'a jamais obtenu le soutien suffisant à son adoption. Un projet concernant le droit à la réparation a également été rejeté par le Parlement européen.

A Haïti, la question de la réparation a été posée sans succès bien qu'avec des arguments plus solides. En effet, Haïti a été obligée en contrepartie de son indépendance et de l'abolition de l'esclavage de dédommager les maîtres, les esclavagistes et donc à payer pendant plusieurs dizaines d'années et la dette et ses intérêts, une somme de 20 millions de francs or ! Ce qu'avait demandé Haïti ce n'est pas une indemnisation pour l'esclavage et la traite, mais une restitution de ce que les haïtiens ont payé pendant très longtemps en

contrepartie de l'abolition de l'esclavage et dont la traçabilité est manifeste.

C'est en partie grâce aux fonds versés par Haïti qu'a été créé la Banque de France, la caisse de dépôts et de consignation, le crédit suisse et certains biens issus de ces fonds sont identifiables, biens fonciers de certaines familles bordelaises et nantaises par exemple. D'ailleurs, ces demandes de restitution sont d'autant plus légitimes et honnêtes qu'Haïti a demandé la restitution de ces fonds sous forme de bourses d'études pour les enfants afin de rattraper le retard en matière d'éducation. Mais aussi sous forme d'investissement dans les infrastructures et les politiques publiques urbaines.

Lors de sa visite à Haïti en 2014, le président français François Hollande avait déclaré qu'il était favorable à une forme de réparation mais à son retour à Paris et après un débat parlementaire il a précisé qu'il entendait par là une réparation symbolique !

Pour Christiane Taubira, il n'y a que trois solutions possibles au passif humain de l'esclavage et il nous semble qu'elle a sur cette question un point de vue très pertinent et que nos défenseurs des droits humains devraient s'inspirer de ses propos :

- La première solution de l'esclavage : La loi. La loi est une reconnaissance officielle et une reconnaissance solennelle. Elle doit affirmer que l'esclavage n'était pas un système économique, mais un crime contre l'humanité, ça fait partie de la thérapie collective. D'où la loi qu'elle a initiée dite "loi Taubira" du 21 mai 2001, qui a fait de la France, le premier pays qui a adopté une loi contre l'esclavage et la traite négrière et qui les considère comme crime contre l'humanité (la Mauritanie a adopté une loi constitutionnelle en 2012 considérant l'esclavage comme crime contre l'humanité, imprescriptible)

- La deuxième solution : la mise en place d'un jour de mémoire nationale de commémoration de l'esclavage. Il a été institué en 2006 en France. Ce travail de mémoire s'accompagne d'une relance de la recherche scientifique et de l'enseignement de l'histoire de l'esclavage (la Mauritanie a institué une journée, le 6 mars, journée nationale de lutte contre l'esclavage).

- La troisième et dernière solution de l'esclavage : l'enseignement de l'histoire de l'esclavage, d'où l'article 2 de sa loi relative à l'enseignement de l'histoire de l'esclavage dans les écoles pour que les enfants

prennent connaissance de cette histoire en étant encadrés par des sages, par des enseignants dont le savoir se fonde toujours sur une recherche historique sérieuse et loin du manichéisme. (il ne s'agit pas d'une solution consensuelle c'est pourquoi elle fait l'objet d'un débat aux Etats Unis).

Selon Christiane Taubira il n'y a pas d'autre solution à la question de l'esclavage qui a injustement et horriblement frappé des générations entières, les efforts doivent être mis en œuvre pour que cela ne se reproduise plus et pour que, main dans la main, loin des propos incendiaires pour éviter le naufrage, on agisse pour corriger les déséquilibres nés de l'histoire de l'esclavage dont personne n'est responsable et dont personne ne doit rendre compte. La solution proposée par Christiane Taubira semble la plus juste car elle connaît parfaitement le sujet et elle est originaire de Guyane, pays où l'esclavage a fait d'énormes dégâts. Par ailleurs elle a été députée et ministre de la Justice, garde des Sceaux de la République française.

Sur la question des séquelles de l'esclavage, il est donc nécessaire d'adopter dans notre pays une approche nuancée et sage comme celle élaborée par

Christiane Taubira. Ce n'est que de cette manière que nous pourrions dépasser une approche simpliste et nous concentrer une fois pour toute sur les véritables enjeux des droits humains.

La question de l'esclavage ne doit plus être une question simplement d'allégations ou de chiffres spectaculaires ; elle ne doit plus être l'occasion d'impressionner dans des tribunes lointaines à Genève, à Paris ou à New-York. Elle doit être prise au sérieux et nous demandons donc simplement aux défenseurs des droits de l'homme et aux ONG qui mettent en avant ces chiffres, aux organismes internationaux et tribunes devant lesquels ils prétendent plaider la cause des esclaves de nous accompagner concrètement sur le terrain, de venir chercher et localiser avec nous et aux côtés de nos partenaires étrangers, les éventuels cas d'esclavage pour les libérer, les assister, punir les coupables, les présenter à la face du monde, mais pas de s'en tenir à de simples allégations ! Chercher plutôt les noms, les lieux précis, les témoignages, etc. Comme nous l'avons montré, nous avons à présent en Mauritanie un mécanisme adéquat, indépendant, nous avons des tribunaux spéciaux, nous avons des lois et des

règlements, nous avons des textes et des instruments parmi les plus avancés sur ces questions, incomparables avec nos voisins de la sous-région (il convient juste de nous mobiliser pour rendre nos textes effectifs).

Adoptons plutôt, ensemble, cette approche en mettant à profit notre prochaine caravane qui va sillonner à nouveau le pays dans les prochains mois et à laquelle nous avons justement invité les organisations auprès desquelles l'esclavage en Mauritanie est régulièrement dénoncé.

Cette question de l'esclavage est sérieuse et elle doit être traitée avec beaucoup d'intérêt mais elle ne doit pas être, comme nous l'indiquons en titre d'ouvrage, l'arbre qui cache la forêt des enjeux des droits humains. D'ailleurs, selon le rapport du département d'état américain sur la traite des êtres humains 2021 « les experts locaux et internationaux affirment que nombreux sont les anciens esclaves et leurs descendants à rester dépendants de la famille de leurs anciens propriétaires, en partie en raison de la tradition culturelle et d'un manque de compétences et d'autres possibilités économiques »,



**Se focaliser sur les véritables
enjeux des droits humains pour
favoriser le développement
économique et la paix en
Mauritanie comme
dans la sous-région**

C'est aux nombreux enjeux des droits humains oubliés, négligés, qu'il faut à présent s'atteler. Au cœur de ces enjeux, on retrouve tous ces citoyens qui ne sont pas soumis à l'esclavage en tant que tel mais qui sont dans une situation de vulnérabilité, de dépendance, d'injustice, de marginalité et d'exclusion. Situation qui les expose à toutes sortes d'exploitations et d'abus. J'invite donc les défenseurs des droits de l'homme à se consacrer à l'essentiel, à des choses pratiques et réalisables, des initiatives qui vont réduire le fossé entre les composantes de la société, qui vont assurer l'épanouissement et l'intégration des jeunes descendants d'esclaves, comme l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, aux centres de soins et plus généralement le rétablissement de l'égalité entre

les zones rurales les plus reculées et les zones urbaines plus aisées, l'accès à l'emploi, les appuis économiques, l'accès au logement, à l'éducation, la formation professionnelle, l'égal accès aux services publics, à la fonction publique, à la justice, aux ressources du pays, l'égalité des chances, l'égalité tout court ! Ce sont des mesures indispensables pour améliorer la condition des descendants d'esclaves et rompre la chaîne héréditaire de la pauvreté, de la marginalisation et de l'exclusion qui poussent les jeunes garçons à conduire des charrettes plutôt que d'aller à l'école, et les jeunes filles à travailler comme domestique plutôt que de suivre une instruction publique. C'est de cela dont ils ont besoin pour qu'un meilleur avenir leur soit assuré, mais c'est cela aussi qui garantira la stabilité, la sécurité et le développement du pays.

Le chantier des droits économiques, sociaux et culturels nous paraît donc particulièrement prioritaire en Mauritanie pour faire avancer la cause des populations qui subissent les séquelles de l'esclavage. Dans le domaine du droit à l'éducation par exemple, la CNDH a poursuivi sa promotion d'une éducation de qualité, inclusive et égalitaire en rappelant au

gouvernement la nécessité de respecter ses engagements notamment en matière de développement de l'accès à l'éducation des groupes défavorisés des zones urbaines et rurales. Les populations subissant les séquelles de l'esclavage étant d'ailleurs surreprésentées parmi ces groupes défavorisés. Concernant le droit à la santé, la commission a, dans le cadre de la caravane des droits, visité de nombreux centres hospitaliers et s'est aperçue des difficultés des populations les plus défavorisées à avoir accès à des soins de proximité. De nombreuses recommandations pour sortir de cette situation ont été faites au gouvernement. Le droit au travail est sans doute le droit qui présente l'enjeu le plus important parmi les populations qui subissent les séquelles de l'esclavage et qui doit leur permettre de sortir de certaines situations de dépendance vis-à-vis des anciens maîtres ; de nombreux jeunes issus de ces populations n'achèvent pas leur scolarité et vivent de petits métiers informels qui ne leur permettent que rarement de sortir de la pauvreté. La commission incite le gouvernement à favoriser l'insertion de ces jeunes à travers notamment la formation professionnelle et le recrutement dans le cadre de concours transparents de

la fonction publique. Et plus largement évidemment, à travers l'accès à l'éducation.

Bien d'autres exemples pourraient être donnés ; en effet, sur tous les plans, il convient d'agir concrètement pour limiter les violations des droits humains qui affectent les populations les plus défavorisées dont les descendants d'esclaves forment à l'évidence une grande partie. C'est en se battant pour que tous les citoyens mauritaniens bénéficient de ces droits que nous nous rapprocherons de cet idéal d'égalité qui renforcera la cohésion sociale. C'est donc par le droit que nous pouvons améliorer les choses pour tout le monde plutôt que par la focalisation inutile sur des sujets dépassés ! C'est par le droit que nous pouvons combler le fossé indéniable entre les différentes communautés de notre pays et éviter les clivages binaires alimentés par quelques-uns.

Par ailleurs, cette amélioration des droits sociaux économiques et culturels des populations s'inscrit dans une ambition particulière qui doit englober toute la sous-région et particulièrement les populations du Sahel qui souffrent des mêmes maux que nos populations locales. Nous appelons donc à un sursaut national mais

aussi régional pour qu'enfin nous puissions tous nous concentrer sur les véritables enjeux relatifs aux droits humains. De la sorte, il sera non seulement possible d'encourager l'amélioration des conditions socioéconomiques mais on favorisera également la sécurité, la stabilité et le développement. Ce lien étroit entre renforcement de l'ensemble des droits humains et stabilité économique et sociale semble d'ailleurs de plus en plus évident pour nos partenaires. Récemment, les pays du G5 Sahel et le Conseil européen, ont fait une déclaration conjointe à l'occasion du sommet de Pau le 13 janvier 2020 soulignant leur détermination à étendre et intensifier leur soutien notamment en faveur « de la bonne gouvernance, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme dans la région du Sahel », c'est aussi le sens du colloque international de Nouakchott juin 2022, Sahel : développement, gouvernance et droits de l'homme pour la sécurité des population.

Nous sommes rassurés de voir ce changement de paradigme depuis quelques années qui se traduit par une prise de conscience de l'importance de dépasser la solution du « tout-sécuritaire ». Ceci rencontre à l'évidence les demandes que nous avons perçues lors de

nos tournées dans les zones les plus reculées du pays, souvent les plus pauvres ; zones rurales, agropastorales qui connaissent les mêmes difficultés que nos voisins sahéliens avec des tensions sociales plus ou moins latentes. Partout, ce que nous avons vu, ce qui est demandé, c'est plus d'État, à la fois sous sa forme régalienne traditionnelle, justice et police, mais aussi sous la forme des services sociaux les plus essentiels, l'accès à l'eau potable, à l'éducation, à la santé, au raccordement électrique, à l'état civil, aux services culturels, etc.

En somme ce qu'on nous demande c'est de garantir le respect de droits humains essentiels. Sans cette garantie, il n'est de développement économique possible, ni de stabilité. Et c'est d'ailleurs la faible présence de l'État et de ses services publics essentiels qui ont pu faire le lit de l'extrémisme et de la criminalité.

C'est par exemple en favorisant la bonne gouvernance, la gestion équitable des ressources du pays et la lutte contre la corruption dans notre pays comme dans les autres pays du Sahel que nous pourrions garantir que certains droits humains seront respectés. En effet, lorsqu'il y'a mal gouvernance et corruption, là

où nous devions avoir dix écoles, nous n'en construisons que cinq, là où nous devions équiper un hôpital d'un matériel dernier cri, il se retrouve avec des appareils bas de gammes. La mal gouvernance systémique vient entacher l'action publique et dans les exemples précédents c'est le droit à l'éducation et le droit à la santé qui s'en trouvent affectés. On pourrait dire la même chose de tant d'autres droits humains !

Des améliorations sont palpables, tous les jours nous les observons, il y a aussi dans la puissance publique des serviteurs dévoués, mais il s'agit d'aller encore plus loin, de mobiliser la loi comme le règlement, de faire appel à la presse, aux autorités de contrôle, pour faire de l'action publique le lieu d'une action efficace au service des droits humains les plus fondamentaux et ceux réellement menacés. En Mauritanie, comme dans d'autres pays de la sous-région, les populations les plus pauvres, les plus marginalisées, notamment celles dont les ancêtres ont pu subir l'esclavage, sont clairement les plus fragiles et elles seront les premières à bénéficier d'un renforcement général des droits humains. L'action de Taazour, délégation générale à la solidarité et à la lutte contre l'exclusion, a notamment fait ses preuves en

la matière en permettant de renforcer la sécurité économique des plus démunis ; la CNDH a d'ailleurs signé un accord de partenariat avec Taazour afin de l'orienter et lui apporter conseils.

Pour se déployer, l'action de l'État se doit donc d'être au plus près des citoyens les plus démunis et notamment ceux des zones les plus reculées du pays. De ce fait, il faut souligner l'importance également de poursuivre l'action décentralisatrice ; la décentralisation est l'occasion de déléguer des compétences et des moyens à des élus qui sont au plus près des besoins des citoyens les plus fragiles. Cette décentralisation est aussi la condition d'un développement économique local efficace. Mais elle ne pourra fonctionner que si l'État de droit est renforcé et si l'expression démocratique accorde aux citoyens la possibilité d'exprimer des choix clairs concernant leur avenir.

Enfin, je le répète, nos défis sont les mêmes que ceux de nos voisins sahéliens. Nous partageons la même géographie et des milliers de kilomètres de frontières avec le Mali notamment. Dans la sous-région, les populations migrent pour des raisons principalement économiques notamment lorsque les périodes de

sécheresses provoquent une raréfaction des ressources et une compétition de plus en plus forte. Le changement climatique, la réduction du couvert végétal et la démographie galopante, les conflits, viennent renforcer ces luttes. La faible présence, voire l'absence dans certains pays, d'un État régalien et social, aggrave la fragilité des populations qui se trouvent bien démunies.

C'est pour cette raison que mon livre est autant un cri du cœur qu'un cri de révolte. Après sa lecture, le lecteur aura compris tout ce qui anime cette révolte contre une obsession et un focus sur le sujet de l'esclavage qui n'apporte assurément rien aux premiers concernés. Sinon d'occulter comme nous l'avons vu les véritables urgences en matière de droits humains.

Je rêve que ces laissés pour compte parmi les descendants d'esclaves puissent bénéficier de l'action d'une nouvelle génération de défenseurs des droits humains. Une génération qui mettrait en avant tous les moyens juridiques et politiques possibles pour restreindre le fossé scandaleux entre les différentes couches sociales de notre pays. Ils peuvent pour se faire s'inspirer de l'action des militants fondateurs du mouvement El Hor qui ont lutté il y'a quarante ans en

faveur de la défense des droits des Haratines. Ces militants-là et d'autres militants comme Messaoud Boulkheir, Boubakar Messoud et biens d'autres étaient sincères et avaient des objectifs dont personne ne peut douter de la noblesse. Il serait temps de retrouver l'esprit des premiers militants, dans un contexte apaisé et responsable qui tienne compte, d'une part des défis auxquels la Mauritanie est confrontée et d'autre part des opportunités qui s'ouvrent au pays et qui requièrent unité et solidarité.

C'est une belle aventure que celle qui consiste à construire le présent et le futur en dépassant le douloureux passé de l'esclavage sans pour autant l'oublier

FIN



Indice

Introduction	5
La Mauritanie victime d'une désinformation à l'échelle planétaire.....	13
La nouvelle stratégie de la CNDH.....	37
De nouveaux chiffres crédibles et beaucoup moins spectaculaires.	51
La Fake News de Ouadane.....	57
Le « deux poids, deux mesures »	63
L'approche nuancée et sage de Christiane Taubira sur la question des séquelles de l'esclavage	71
Se focaliser sur les véritables enjeux des droits humains pour favoriser le développement économique et la paix en Mauritanie comme dans la sous-région	87
Indice	97

